

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Vingt-quatrième session
Genève, 18 – 22 novembre 2019

Rapport d'évaluation du projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public
aux fins du développement économique

établi par M. Glenn O'Neil, fondateur d'Owl RE, Evaluation Consultancy, Genève

1. L'annexe du présent document contient un rapport d'évaluation externe indépendante du projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le document public aux fins du développement économique, établi par M. Glenn O'Neil, fondateur d'Owl RE, Genève.

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations qui figurent dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	2
I. Introduction	6
II. Description du projet	6
III. Aperçu des critères d'évaluation et de la méthodologie	7
IV. Principales observations.....	7
A. Conception et gestion du projet.....	7
B. Efficacité du projet.....	9
C. Viabilité	12
D. Recommandations pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.....	12
V. Conclusions et recommandations.....	13

Liste des sigles utilisés

CATI	centres d'appui à la technologie et à l'innovation
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PMA	pays les moins avancés

RESUME

1. Le présent rapport est une évaluation indépendante du projet du Plan d'action pour le développement (DA_16_20_03) sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique. Le projet a été mené entre avril 2016 et juin 2019, en ce compris une extension de six mois.
2. Ce projet avait pour objectif de faciliter l'accès des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) aux savoirs et à la technologie et d'aider les États membres intéressés à identifier et à utiliser les informations qui figurent dans le domaine public dans leur territoire en renforçant les services des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI). Les principaux résultats du projet incluaient l'élaboration de guides pratiques sur l'identification et l'utilisation d'inventions se trouvant dans le domaine public, la consignation des expériences et des bonnes pratiques, du nouveau matériel de formation amélioré, une liste d'experts essentiels et un portail amélioré sur la situation juridique.
3. La présente évaluation vise à tirer les enseignements des expériences réalisées durant la mise en œuvre du projet. Elle a notamment consisté à analyser la gestion et la conception du projet, y compris les instruments de suivi et d'établissement de rapports, ainsi qu'à mesurer et faire rapport sur les résultats obtenus jusqu'ici et à évaluer leur viabilité. L'évaluation est le produit d'une combinaison de méthodes, notamment une analyse documentaire, des entretiens avec 11 membres du Secrétariat de l'OMPI et des entretiens téléphoniques avec 13 parties prenantes, à savoir des experts, des consultants et des universitaires spécialisés participant au projet, un représentant des utilisateurs de brevets, des points de contact et du personnel des réseaux de CATI.

Principales observations

Conception et gestion du projet

4. **Observation n° 1** : il a été estimé que le descriptif du projet donnait suffisamment d'orientations quant à la mise en œuvre globale et l'évaluation des progrès réalisés. Compte tenu des sept résultats du projet, des documents et des orientations supplémentaires ont été élaborés afin de faciliter sa mise en œuvre.
5. **Observation n° 2** : les instruments de suivi du projet étaient adéquats pour rendre compte aux États membres au sein du CDIP de l'état d'avancement global du projet, notamment par l'intermédiaire des rapports sur l'état d'avancement du projet. Plusieurs observations ont été formulées sur les instruments d'établissement de rapports et d'analyse, notamment la mise au point de plusieurs instruments de suivi, parmi lesquels : le processus de pilotage des guides; les enquêtes de satisfaction des ateliers de formation; les statistiques en ligne et un calendrier de projet. L'équipe du projet n'était pas encore à même de mesurer l'objectif du projet, mais plutôt les progrès enregistrés dans sa réalisation.
6. **Observation n° 3** : les activités du projet ont été dirigées par la Division de l'appui à la technologie et à l'innovation, Département de l'infrastructure de l'innovation et du savoir, au sein du Secteur de l'infrastructure mondiale, avec le soutien d'autres unités du Secrétariat, notamment la Section du droit des brevets, la Section des communications sur le Web, la Section de la sécurité informatique, la Section des normes, le Bureau du conseiller juridique, les bureaux régionaux et le Département pour les pays en transition et les pays développés.
7. **Observation n° 4** : le descriptif de projet initial a identifié un risque pour le projet. Ce risque ne s'est pas réalisé dans une mesure significative, compte tenu également des stratégies d'atténuation des risques qui avaient été préparées et adoptées par le projet.

8. **Observation n° 5** : l'évaluation a recensé deux facteurs externes dont le projet a dû tenir compte : les capacités différentes des réseaux de CATI et l'utilisation de cartes dans les outils en ligne de l'OMPI. Ces facteurs ont été pris en considération par l'équipe de projet et des solutions ont été trouvées.

Efficacité

9. **Observations n°s 6 à 9** : les deux guides ont fait l'objet d'une phase pilote dans neuf pays avec le soutien d'experts nationaux et des réseaux de CATI. Au cours de ce processus, des exemples pratiques ont été recueillis et intégrés dans les versions finales des guides. Le processus consultatif a considérablement amélioré les guides et renforcé leur utilité potentielle pour les CATI. Les guides ont été considérés comme exhaustifs et comme comblant une lacune existante et ils pourraient même être utilisés dans les pays développés. L'efficacité et l'utilité des guides pour soutenir de nouveaux services proposés par une sélection de CATI semblent prometteuses, bien qu'elles n'aient pas encore été démontrées à ce stade.

10. **Observations n°s 10 à 12** : le matériel de formation inspiré des guides a été élaboré par les experts principaux (auteurs) avec l'aide d'experts (associés et nationaux) et a été présenté dans le cadre d'une série d'ateliers de deux jours organisés dans les neuf pays pilotes (à l'exception de Cuba, mais en Inde également). Les ateliers ont touché quelque 500 participants, membres du personnel des CATI et autres utilisateurs potentiels. Dans les enquêtes de satisfaction, la quasi-totalité des participants aux ateliers (99,6%) a confirmé que les ateliers avaient réussi à renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière de domaine public et 98% ont déclaré que les guides seront utiles dans leur travail quotidien. Toutefois, la formation et le matériel étaient parfaits pour les participants qui possédaient déjà de l'expérience dans ce domaine (à savoir la recherche de brevets) et étaient moins adaptés aux participants moins versés en la matière.

11. **Observations n°s 13 et 14** : grâce à l'élaboration des deux guides, une liste de 14 experts essentiels a été établie. Ces experts ont joué un rôle majeur dans le développement des guides et leur mise à l'essai. Les experts essentiels doivent encore participer au développement de nouveaux services de CATI en matière de domaine public et tous les membres du personnel des CATI n'étaient pas conscients de ce rôle potentiel.

12. **Observations n°s 15 à 17** : le portail sur la situation juridique a été présenté dans le descriptif de projet initial comme un instrument de soutien clé dans le secteur du domaine public. Sur la base de la recherche et du retour d'information reçu, un nouveau portail, le portail d'accès aux registres de brevets, a été développé et lancé en novembre 2018. Ce portail contient une nouvelle interface dotée de fonctionnalités supplémentaires. Le nombre de visites du nouveau portail a augmenté de 500% par rapport à la version précédente, ce qui traduit une amélioration significative en termes de facilité d'utilisation et d'exhaustivité du contenu. Un problème s'est posé en ce qui concerne la localisation du portail sur toutes les pages pertinentes du site Web de l'OMPI consacrées aux brevets et aux CATI.

Viabilité

13. **Observations n°s 18 à 20** : les deux guides et le nouveau portail d'accès aux registres de brevets sont (ou seront) accessibles au public et représentent une contribution importante destinée à soutenir l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public. Étant donné que le projet est intégré dans le Secteur de l'infrastructure mondiale, l'OMPI devrait poursuivre ses activités d'appui. Compte tenu du niveau de maturité que doivent atteindre les CATI pour développer et offrir des services dans ce domaine, l'OMPI devra choisir avec soin les services proposés. La viabilité des résultats du projet dépend aussi des CATI, de leurs réseaux, de leurs

institutions hôtes, des offices nationaux de propriété intellectuelle et du soutien des États membres.

Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

14. **Observations n^{os} 21 et 22** : le projet a contribué de façon importante à la réalisation de la recommandation n^o 16 concernant la préservation du domaine public dans les processus normatifs de l'OMPI, ainsi qu'à l'approfondissement de l'analyse de ses avantages, et de la recommandation n^o 20 sur la promotion des activités d'appui au domaine public, éventuellement par l'élaboration de lignes directrices destinées à identifier les objets tombés dans le domaine public, par exemple.

Conclusions et recommandations

15. **Conclusion n^o 1 (voir les observations n^{os} 1 à 17)**. Le projet a réussi à produire les principaux résultats recherchés, notamment les deux guides et un nouveau portail amélioré sur la situation juridique. Ces résultats ont été obtenus en suivant une démarche participative, en intégrant les retours d'information et les contributions des utilisateurs potentiels, ce qui a renforcé leur efficacité et leur utilité potentielles. En ce qui concerne le portail, les statistiques de visites ont déjà démontré qu'il est davantage utilisé et plus utile que la version antérieure. Quant aux guides, la réaction des CATI et d'autres utilisateurs a été positive et ils ont salué l'ajout d'un domaine dans lequel ils manquaient d'informations complètes et de fond.

16. **Conclusion n^o 2 (voir les observations n^{os} 6 à 9 et 18 à 20)**. Le projet a progressé dans la réalisation de ses objectifs, bien qu'il soit irréaliste de s'attendre à ce que les CATI développent des services supplémentaires en matière de domaine public avant l'achèvement du projet et avec le soutien apporté jusqu'ici. Il est également probable que le développement de services dans ce domaine sera limité aux CATI ayant déjà atteint une certaine maturité, ce qui met en évidence le domaine sur lequel le soutien futur de l'OMPI devrait se concentrer. La liste des experts essentiels aura un rôle à jouer dans le développement de services destinés aux CATI. Il a également été jugé important que tous les CATI connaissent et comprennent le rôle du domaine public dans leur travail, même s'ils ne sont pas encore en mesure de proposer des services en la matière.

17. **Conclusion n^o 3 (voir les observations n^{os} 6 à 17, 21 et 22)**. Les guides peuvent être utilisés en dehors des réseaux de CATI et constitueront, de manière générale, une ressource importante pour le domaine public. Le portail a été conçu non seulement comme un soutien pour les CATI, mais il peut également constituer une ressource majeure pour les personnes travaillant dans le domaine des brevets, pour autant qu'il soit visible, diffusé et connu.

18. **Conclusion n^o 4 (voir l'observation n^o 2)**. La réalisation effective des objectifs du projet, à savoir la mise en place de nouveaux services CATI en matière de domaine public et leur utilisation, sera seulement connue avec le temps, lorsque les guides seront disponibles et le soutien fourni. À cet égard, les objectifs et indicateurs du projet devraient continuer à être surveillés.

19. **Recommandation n^o 1 (voir les conclusions n^{os} 1 et 4 et les observations n^{os} 1 à 22)**. Lors de l'intégration de ce projet, il est recommandé à la Division de l'appui à la technologie et à l'innovation du Secrétariat de l'OMPI de prendre en considération les éléments suivants :

- a) se concentrer sur l'appui à la sélection des réseaux de CATI (niveau de maturité 3) afin de développer leurs services en matière de domaine public, notamment la manière

dont les CATI passeront de la connaissance du contenu des guides à la fourniture d'un nouveau service;

- b) définir plus précisément le rôle de la liste d'experts essentiels et informer les réseaux de CATI de leur rôle de soutien potentiel;
- c) inclure des informations concernant le domaine public provenant du matériel de formation dans les ateliers ou les séances de formation types des CATI;
- d) examiner la possibilité de créer un cours ou un module d'apprentissage en ligne basé sur les guides avec l'Académie de l'OMPI;
- e) mettre régulièrement à jour le contenu du portail d'accès aux registres de brevets (sur la base des contributions des utilisateurs) et réviser ou mettre à jour chaque année ou tous les deux ans les fichiers sur les ressorts juridiques;
- f) collaborer avec la Section des communications sur le Web pour s'assurer que le registre d'accès aux registres de brevets est visible sur le site Web de l'OMPI;
- g) collaborer avec la Division des publications pour rendre les guides visibles en dehors des réseaux de CATI;
- h) veiller à poursuivre le contrôle des indicateurs de résultats dans le suivi ou le rapport régulier présenté par les réseaux de CATI au Secrétariat de l'OMPI.

20. **Recommandation n° 2 (voir les conclusions n^{os} 1 et 4 et les observations n^{os} 1 à 22).**

Il est recommandé aux États membres, à leurs offices nationaux de propriété intellectuelle et aux autres entités qui accueillent des CATI et leurs réseaux de leur apporter le soutien nécessaire pour inciter les CATI à atteindre un niveau de maturité leur permettant de fournir des services en matière de domaine public.

I. INTRODUCTION

21. Le présent rapport est une évaluation indépendante du projet du Plan d'action pour le développement (DA_16_20_03) sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique. Le projet a été approuvé lors de la dix-septième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) (document CDIP/16/4 Rev.), tenue à Genève en avril 2016. Le projet a été mené entre avril 2016 et juin 2019, en ce compris une extension de six mois (approuvée par les États membres lors de la CDIP/22).

II. DESCRIPTION DU PROJET

22. **Objectifs :** Le projet visait à faciliter l'accès des pays en développement et des pays les moins avancés aux savoirs et à la technologie et à aider les États membres intéressés à identifier et à utiliser les informations figurant dans le domaine public dans leur territoire ou qui sont tombées dedans en encourageant la fourniture :

- a) de services améliorés destinés aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) pour identifier les inventions se trouvant dans le domaine public;
- b) de services améliorés destinés aux CATI pour promouvoir l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public comme point de départ pour l'obtention de nouveaux résultats de recherche et la création de nouveaux produits, et favoriser leur gestion et leur commercialisation ultérieures;
- c) d'un portail amélioré sur la situation juridique qui soit plus facile à utiliser et qui propose un contenu élargi sur les moyens d'obtenir des informations sur la situation juridique dans différents territoires.

23. **Résultats :** Le document de projet énumère les sept principaux résultats suivants du projet :

- a) guides pratiques sur a) l'identification et b) l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public;
- b) consignation des expériences et des bonnes pratiques en matière d'identification et d'utilisation des inventions figurant dans le domaine public;
- c) matériel de formation nouveau ou amélioré pour les CATI sur la base des guides sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public;
- d) liste d'experts essentiels (au moins deux par région) servant de personnes de ressources pour soutenir les réseaux de CATI nationaux;
- e) amélioration du portail sur la situation juridique;
- f) publication des guides susvisés dans les six langues officielles;
- g) compétences en vue d'administrer et de fournir des services relatifs aux inventions se trouvant dans le domaine public.

24. Au sein de l'OMPI, ce projet a été géré par la Division de l'appui à la technologie et à l'innovation, Département de l'infrastructure de l'innovation et du savoir, Secteur de l'infrastructure mondiale. À la fin du projet en juin 2019, son intégration dans les activités de la Division de l'appui à la technologie et à l'innovation a débuté.

III. APERÇU DES CRITERES D'EVALUATION ET DE LA METHODOLOGIE

25. L'évaluation visait à analyser les résultats du projet, y compris la conception, la gestion, la coordination, la cohérence et la mise en œuvre du projet, ainsi que les résultats obtenus. Elle avait également pour but de fournir une évaluation fondée sur des données factuelles afin de soutenir la prise de décisions, puisqu'il s'agit d'un programme important de l'OMPI.

26. Pour réaliser l'évaluation, 11 questions axées sur quatre domaines ont été définies : conception et gestion du projet, efficacité, viabilité et mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. Ces questions sont adressées directement dans la section "Principales observations" ci-après.

27. Une combinaison de méthodes a été utilisée dans le cadre de l'évaluation. Outre l'analyse de tous les documents pertinents et des données de suivi disponibles, des entretiens ont été menés avec 11 membres du Secrétariat de l'OMPI à Genève et des entretiens téléphoniques ont eu lieu avec 13 parties prenantes, notamment des experts, des consultants et des universitaires spécialisés et participant au projet, un représentant d'utilisateurs de brevets, ainsi que des points de contact et des membres du personnel des réseaux de CATI.

IV. PRINCIPALES OBSERVATIONS

28. La présente section s'articule autour des quatre domaines faisant l'objet de l'évaluation. La réponse à chacune des questions figure directement dans le chapitre consacré au domaine correspondant.

A. Conception et gestion du projet

Pertinence du descriptif de projet initial pour donner des orientations sur la mise en œuvre du projet et l'évaluation des résultats obtenus.

29. **Observation n° 1** : le descriptif du projet contenait une description de la stratégie de mise en œuvre, des activités et de leur calendrier d'exécution, du budget et des indicateurs de suivi. Il a été estimé qu'il donnait suffisamment d'orientations quant à la mise en œuvre globale du projet et à l'évaluation des progrès réalisés. Étant donné que le projet prévoyait sept résultats, bien que ceux-ci soient liés entre eux, il a été nécessaire de compléter le descriptif initial par des documents supplémentaires afin de faciliter la mise en œuvre du projet (par exemple, le mandat des experts, des tables des matières pour les guides).

Instruments de suivi, d'autoévaluation et d'établissement de rapports et analyse de la question de savoir si ces instruments se sont révélés utiles et efficaces pour fournir à l'équipe chargée du projet et aux principales parties prenantes des informations pertinentes aux fins de la prise de décisions

30. **Observation n° 2** : les instruments de suivi du projet étaient appropriés pour rendre compte aux États membres au sein du CDIP de l'état d'avancement global du projet, notamment par l'intermédiaire des rapports sur l'état d'avancement du projet. Plusieurs observations ont été formulées sur les instruments d'établissement de rapports et d'analyse :

- a) la phase pilote d'un résultat majeur, à savoir les guides, a fait intervenir sept experts nationaux qui les ont testés directement auprès des utilisateurs potentiels (à savoir le

personnel des CATI et les inventeurs) dans neuf pays¹. Leurs retours d'information ont été systématiquement enregistrés et utilisés par les auteurs des guides afin d'en améliorer le contenu;

- b) des ateliers ont été organisés afin de former le personnel des CATI au contenu des guides dans neuf pays (dans les pays précités à l'exception de Cuba, mais incluant l'Inde). Une enquête de satisfaction normalisée a permis de comparer et de collationner les informations provenant des ateliers afin d'améliorer le matériel de formation basé sur les guides;
- c) le portail sur la situation juridique et son prédécesseur ont pu être comparés grâce à des statistiques en ligne mesurant le nombre de visites, leur origine et les documents téléchargés. De la sorte, l'équipe du projet a disposé de données de suivi actualisées sur les niveaux d'activité et a pu comparer le portail une fois lancé et son prédécesseur;
- d) un calendrier de projet (au format Excel) a été utilisé par l'équipe du projet pour suivre l'état d'avancement des différents résultats, les activités connexes et les enveloppes budgétaires correspondantes. L'équipe du projet a ainsi été en mesure de suivre les activités et leur avancement;
- e) les objectifs du projet incluaient des indicateurs de résultats, comme les "services destinés aux CATI en vue d'identifier les inventions se trouvant dans le domaine public mis en place par au moins six CATI dans les différents réseaux de CATI nationaux". L'équipe du projet n'était pas encore à même de mesurer cet objectif, mais bien les progrès enregistrés dans sa réalisation, comme le personnel CATI formé à l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public.

Mesure dans laquelle d'autres entités au sein du Secrétariat ont contribué à la mise en œuvre efficace et rationnelle du projet et l'ont facilitée

31. **Observation n° 3** : les activités du projet ont été gérées par la Division de l'appui à la technologie et à l'innovation du Département de l'infrastructure de l'innovation et du savoir, du Secteur de l'infrastructure mondiale, avec le soutien d'autres entités du Secrétariat. Parmi celles qui ont contribué au projet figuraient notamment la Section du droit des brevets, la Section des communications sur le Web, la Section de la sécurité informatique, la Section des normes et le Bureau du conseiller juridique. La majeure partie des activités de collaboration portait sur l'appui à la création du nouveau portail sur la situation juridique des documents de propriété intellectuelle. Les bureaux régionaux ainsi que le Département des pays en transition et des pays développés ont également apporté leur contribution au projet en coopérant avec des pays à l'intérieur de leurs régions respectives.

Mesure dans laquelle les risques recensés dans le descriptif de projet initial se sont concrétisés ou ont été atténués

32. **Observation n° 4** : le descriptif de projet initial a recensé un risque pour le projet. Le descriptif du projet a décrit la mesure d'atténuation mentionnée ci-dessous. Ce risque n'a pas représenté un obstacle important, comme le montre le tableau suivant :

¹ Afrique du Sud et Kenya (région Afrique), Maroc (pays arabes), Malaisie et Philippines (région Asie et Pacifique), Argentine, Colombie et Cuba (région Amérique latine et Caraïbes) et Fédération de Russie (pays en transition et pays développés).

Risque recensé et mesure d'atténuation	Analyse
<p><i>Risque n° 1 : capacité insuffisante du personnel des CATI de comprendre et d'utiliser efficacement les informations contenues dans les guides pratiques sur l'identification et l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public.</i></p> <p>Atténuation : les guides seront adaptés aux capacités du personnel des CATI telles qu'elles auront été évaluées et une liste d'experts essentiels sera établie en vue de proposer une aide interactive sur les questions traitées dans le guide.</p>	<p>La phase pilote des guides dans neuf réseaux de CATI nationaux a contribué à faire en sorte qu'ils soient adaptés au niveau approprié pour leur utilisation par les CATI. Lors des ateliers de formation, l'expérience des participants variait, ce qui montre que l'utilisation efficace des guides requérait de solides connaissances des techniques d'information et de recherche sur les brevets. Les experts nationaux et les auteurs du guide ont soutenu le projet.</p>

Tableau 1 : Risques, mesures d'atténuation et analyse

Capacité du projet de s'adapter aux tendances et technologies émergentes et à d'autres facteurs extérieurs

33. **Observation n° 5** : le projet a dû s'adapter à un certain nombre de tendances et de technologies émergentes et à d'autres facteurs extérieurs. La présente évaluation a recensé les facteurs suivants et décrit comment l'équipe du projet y a répondu :

- a) *Capacités différentes des réseaux de CATI* : du fait de la nature des réseaux de CATI, le modèle et la configuration varient selon le pays et le niveau de maturité du réseau CATI dépend dans une large mesure du contexte. Par conséquent, l'équipe du projet a dû choisir soigneusement les réseaux de CATI participants afin de s'assurer qu'ils avaient atteint un niveau de maturité adéquat pour piloter et être à même d'utiliser les guides. Néanmoins, comme l'ont signalé les experts nationaux, des variations existaient également au sein des réseaux de CATI, certains membres du personnel et utilisateurs disposant d'une expérience leur permettant d'utiliser les guides et d'autres non;
- b) *Utilisation de cartes dans les outils en ligne de l'OMPI* : l'étude sur la facilité d'utilisation en vue du développement du portail amélioré sur la situation juridique a mis en évidence l'avantage d'utiliser une carte du monde afin de faciliter la recherche d'informations relatives à la situation juridique (p. ex. un utilisateur cherchera souvent des informations dans les pays voisins ou dans certaines régions géographiques). L'utilisation de cartes sur les sites Web et dans les outils de l'OMPI n'a toutefois pas été encouragée en interne en raison des questions politiques liées aux cartes (à savoir les frontières et États controversés). Cette question a été résolue par l'équipe du projet qui a lancé une initiative ayant abouti à la signature d'un accord avec le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) concernant l'utilisation des données officielles des Nations Unies sur les frontières internationales, qui a permis d'utiliser pour le portail amélioré une carte du monde qui soit conforme aux politiques de l'organisation.

B. Efficacité du projet

Efficacité et utilité des guides pratiques du projet sur l'identification et l'utilisation d'inventions se trouvant dans le domaine public et consignation des expériences et bonnes pratiques dans ces domaines par certains CATI, en particulier dans les pays en développement

34. **Observation n° 6** : chacun des deux guides a été rédigé par un expert principal (auteur) et cinq experts associés spécialisés. Les guides ont fait l'objet d'un test pilote dans neuf pays (voir la note de bas de page n° 1), avec l'appui d'experts nationaux et la collaboration des

réseaux de CATI. Le processus de pilotage a inclus une révision des guides avec le personnel des CATI et d'autres utilisateurs potentiels, comme des inventeurs. Grâce à ce processus, des exemples pratiques ont été recueillis sur le domaine public et intégrés dans la version définitive des guides, en plus d'autres suggestions émises par les experts nationaux, les CATI et les utilisateurs potentiels. Les travaux relatifs aux guides ont débuté en octobre 2016 et avaient atteint la phase finale de relecture et de mise en page en septembre 2019 (version anglaise). La publication des deux guides est prévue avant la fin de l'année 2019 et les autres versions linguistiques sont attendues en 2020.

35. **Observation n° 7** : le délai de trois ans pour l'élaboration des guides, qui a duré environ un an de plus que ce qui était prévu dans le descriptif initial du projet, a été jugé nécessaire pour élaborer les guides en concertation avec leurs utilisateurs cibles, à savoir les réseaux de CATI et leurs clients (inventeurs, chercheurs, etc.). Les auteurs des guides, les experts et les membres du personnel des CATI interrogés étaient d'accord pour dire que le processus consultatif a considérablement renforcé les guides et leur utilité potentielle pour les CATI.

36. **Observation n° 8** : compte tenu de l'approche collaborative suivie pour l'élaboration des guides et la variété des experts impliqués, les guides ont été considérés comme exhaustifs en ce qui concerne l'identification et l'utilisation des inventions se trouvant dans le domaine public et comme comblant une lacune existante et ils pourraient même être utilisés en dehors des CATI et dans les pays développés.

37. **Observation n° 9** : l'efficacité et l'utilité des guides à l'appui des nouveaux services de certains CATI (par rapport à l'objectif du projet) semblent prometteuses bien qu'elles ne soient pas encore évidentes à ce stade, les CATI n'ayant pas encore lancé de nouveaux services pour autant que la présente évaluation ait pu en juger. Les experts et le personnel des CATI interrogés ont indiqué qu'offrir des services relatifs au domaine public ne serait approprié et possible pour les CATI que s'ils atteignent un niveau de maturité relativement élevé². Cela est confirmé par le fait qu'en 2018, seuls 32% des CATI ont déclaré proposer des recherches sur la liberté d'exploitation, un service essentiel en matière de domaine public³. Les personnes interrogées ont toutefois souligné que même si les CATI ne proposaient pas de nouveaux services dans ce domaine, ils devaient tous comprendre l'importance du domaine public pour l'innovation et le développement de produits et être en mesure de transmettre ce message aux clients.

Efficacité et utilité du matériel de formation mis au point pour les CATI sur la base des guides afin de contribuer au développement des capacités de fournir des services en rapport avec l'identification et l'utilisation d'inventions se trouvant dans le domaine public

38. **Observation n° 10** : le matériel de formation basé sur les guides a été mis au point par les experts principaux (auteurs) avec l'aide d'experts (associés et nationaux) et a été présenté au cours d'une série d'ateliers de deux jours organisés dans neuf pays pilotes (à l'exception de Cuba, mais incluant l'Inde). Les ateliers ont touché quelque 500 participants, membres du personnel des CATI et autres utilisateurs potentiels. Le matériel de formation incluait des présentations en PowerPoint de chacun des grands domaines thématiques des guides, ainsi que des exercices pratiques.

39. **Observation n° 11** : dans les enquêtes de satisfaction qui ont suivi les ateliers, la quasi-totalité des participants (99,6%) a confirmé que les ateliers ont réussi à renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière d'identification et d'utilisation des inventions se

² Sur l'échelle de maturité de l'OMPI, au troisième niveau le plus élevé de maturité. Voir OMPI (2019), *Rapport annuel 2018 sur les CATI*, p. 9.

³ *Ibid*, p. 5 (239 CATI sur 750).

trouvant dans le domaine public et 98% des participants ont déclaré que les guides seront utiles dans leur travail quotidien.

40. **Observation n° 12** : le retour d'information des participants aux ateliers et des experts a indiqué que la formation et le matériel seront parfaits pour les participants possédant déjà une expérience dans ce domaine (à savoir la recherche de brevets) et conviendront moins aux participants moins versés en la matière.

Utilité de la liste d'experts essentiels pour aider les réseaux de CATI nationaux à utiliser les guides et à développer de nouveaux services pour l'identification et l'utilisation des inventions se trouvant dans le domaine public dans chaque région

41. **Observation n° 13** : l'élaboration des deux guides a permis d'établir une liste de 14 experts essentiels, à savoir les deux experts principaux (auteurs), les cinq experts associés et les sept experts nationaux. Ces experts ont joué un rôle essentiel dans le développement et la mise à l'essai des guides et leur travail a largement contribué à l'exhaustivité des guides.

42. **Observation n° 14** : jusqu'ici, le rôle des experts essentiels a consisté à élaborer les guides et à organiser des formations dans neuf pays, comme indiqué plus haut. Les experts essentiels doivent encore intervenir dans le développement de nouveaux services relatifs au domaine public et destinés aux CATI. Par ailleurs, les membres du personnel des CATI interrogés ignoraient qu'ils pouvaient compter sur le soutien des experts essentiels.

Efficacité et utilité des activités du projet visant à améliorer le portail sur la situation juridique afin de parvenir à une plus grande facilité d'utilisation et d'élargir le contenu concernant les moyens d'obtenir des informations sur la situation juridique dans différents territoires

43. **Observation n° 15** : le portail sur la situation juridique a été considéré dans le descriptif de projet initial comme un instrument de soutien essentiel en matière de domaine public (pour permettre aux utilisateurs de connaître la situation juridique des brevets dans les différents territoires). Le portail existant a été analysé par un expert en communications et des commentaires ont été reçus de quelque 200 utilisateurs établis dans 20 pays. Sur le fondement de cette analyse et de ces commentaires, un nouveau portail baptisé Portail d'accès aux registres de brevets a été lancé en novembre 2018⁴.

44. **Observation n° 16** : le nouveau portail contient des informations de plus de 200 ressorts juridiques, qui ont été mises à jour dans le cadre du projet, soit quelque 25% de ressorts juridiques et de recueils d'informations sur les brevets de plus que dans la version antérieure. Sur la base des commentaires des utilisateurs, une nouvelle interface de portail a été créée, dotée de fonctionnalités supplémentaires, comme la possibilité de combiner des critères de recherche et de visualiser des informations au départ d'une carte du monde ou d'un tableau.

45. **Observation n° 17** : le nouveau portail a enregistré une hausse significative du nombre de visiteurs par rapport à la version précédente : selon les statistiques du site Web, l'ancien portail enregistrait en moyenne 333 visites par mois contre 2000 pour le nouveau portail, soit une augmentation de 500%. Les personnes interrogées qui connaissaient bien l'ancienne et la nouvelle plateforme ont indiqué que le nouveau portail représentait une amélioration notable en termes de facilité d'utilisation et d'exhaustivité du contenu. Un problème s'est posé en ce qui concerne la localisation du portail sur toutes les pages pertinentes du site Web de l'OMPI

⁴ Portail d'accès aux registres de brevets : https://www.wipo.int/patent_register_portal/en/index.html.

consacrées aux brevets et aux CATI. À titre d'exemple, le portail n'était pas visible ou relié aux pages essentielles ci-après, où des utilisateurs potentiels se seraient attendus à le trouver :

- page principale sur les brevets : <https://www.wipo.int/patents/fr/>;
- page principale de PATENTSCOPE : <https://www.wipo.int/patentscope/fr/index.html>;
- page sur la situation juridique des brevets : https://www.wipo.int/patentscope/fr/programs/legal_status/index.html;
- page principale sur les CATI : <https://www.wipo.int/tisc/fr/index.html>.

C. Viabilité

Probabilité de poursuite du travail visant à faciliter l'identification ou l'utilisation par les pays en développement ou les pays les moins avancés d'informations qui se trouvent ou sont tombées dans le domaine public

46. **Observation n° 18** : les principaux résultats du projet, à savoir les deux guides et le nouveau portail d'accès aux registres de brevets, sont (ou seront) accessibles à tous. Selon les personnes interrogées, ces résultats représentent une contribution significative à l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public. À cet égard, les travaux se poursuivront en fonction de la disponibilité de ces résultats. Par ailleurs, les activités d'appui ayant commencé à être intégrées dans le budget du Secteur de l'infrastructure mondiale de l'OMPI, leur viabilité s'en trouve renforcée. Celle-ci est également subordonnée à la mise à disposition des budgets nécessaires pour mener à bien les activités d'appui requises.

47. **Observation n° 19** : du fait de cette intégration, l'OMPI devrait maintenir ses activités d'appui en matière de domaine public, notamment en utilisant la liste d'experts essentiels pour soutenir les réseaux de CATI et assurer la mise à jour du contenu du portail. En parallèle, étant donné le niveau de maturité que doivent atteindre les CATI pour développer et proposer des services dans ce domaine, comme indiqué plus haut, les personnes interrogées ont déclaré que l'OMPI devra faire preuve de sélectivité quant aux services proposés (à savoir le type et les destinataires). Ce point est traité plus en détail dans les conclusions et recommandations ci-dessous.

48. **Observation n° 20** : la viabilité des réalisations du projet dépend non seulement de l'OMPI, mais également des CATI, de leurs réseaux, des institutions hôtes, des offices nationaux de propriété intellectuelle et du soutien des États membres. Les personnes interrogées considèrent que l'intérêt pour le domaine public et le soutien de ces parties prenantes seront importants pour la viabilité du projet.

D. Recommandations pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement

Mesure dans laquelle les recommandations n^{os} 16 et 20 du Plan d'action pour le développement ont été mises en œuvre dans le cadre de ce projet

49. **Observation n° 21** : la recommandation n° 16 concerne la préservation du domaine public dans les processus normatifs de l'OMPI et l'approfondissement de l'analyse de ses avantages. La recommandation n° 20 concerne la promotion d'activités d'appui au domaine public, notamment l'établissement éventuel de lignes directrices afin de recenser les objets qui sont tombés dans le domaine public.

50. **Observation n° 22** : ce projet a grandement contribué à la réalisation de ces deux recommandations. Le projet a approfondi l'analyse des avantages du domaine public en

produisant des guides exhaustifs et en organisant des formations. Le projet répond également directement à la recommandation n° 20 grâce à la production des guides, notamment le premier d'entre eux qui est axé sur les moyens d'identification des objets se trouvant dans le domaine public.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

51. **Conclusion n° 1 (voir les observations n°s 1 à 17).** Le projet a réussi à produire les principaux résultats recherchés, à savoir les deux guides et un nouveau portail amélioré sur la situation juridique. Ces résultats ont été obtenus par une approche collaborative en intégrant les retours d'information et les contributions d'utilisateurs potentiels, ce qui a renforcé leur efficacité et leur utilité potentielles. En ce qui concerne le portail, les statistiques de visites ont déjà démontré qu'il est davantage utilisé et plus utile que la version antérieure. Quant aux guides, la réaction des CATI et d'autres utilisateurs a été positive et ils ont salué l'ajout d'un domaine dans lequel ils manquaient d'informations complètes et de fond.

52. **Conclusion 2 (voir les observations n°s 6 à 9 et 18 à 20).** Le projet a progressé dans la réalisation de ses objectifs, bien qu'il soit irréaliste de s'attendre à ce que les CATI développent des services supplémentaires en matière de domaine public avant l'achèvement du projet et avec le soutien apporté jusqu'ici. Il est également probable que le développement de services dans ce domaine sera limité aux CATI ayant déjà atteint une certaine maturité, ce qui met en évidence le domaine sur lequel le soutien futur de l'OMPI devrait se concentrer. La liste des experts essentiels aura un rôle à jouer dans le développement de services destinés aux CATI. Il a également été jugé important que tous les CATI connaissent et comprennent le rôle du domaine public dans leur travail, même s'ils ne sont pas encore en mesure de proposer des services en la matière.

53. **Conclusion n° 3 (voir les observations n°s 6 à 17, 21 et 22).** Les guides peuvent être utilisés en dehors des réseaux de CATI et constitueront, de manière générale, une ressource importante pour le domaine public. Le portail a été conçu non seulement comme un soutien pour les CATI, mais il peut également constituer une ressource majeure pour les personnes travaillant dans le domaine des brevets, pour autant qu'il soit visible, diffusé et connu.

54. **Conclusion n° 4 (voir l'observation n° 2).** La réalisation effective des objectifs du projet, à savoir la mise en place de nouveaux services CATI en matière de domaine public et leur utilisation, sera seulement connue avec le temps, lorsque les guides seront disponibles et le soutien fourni. À cet égard, les objectifs et indicateurs du projet devraient continuer à être surveillés.

55. **Recommandation n° 1 (voir les conclusions n°s 1 et 4 et les observations n°s 1 à 22).** Lors de l'intégration de ce projet, il est recommandé à la Division de l'appui à la technologie et à l'innovation du Secrétariat de l'OMPI de prendre en considération les éléments suivants :

- a) se concentrer sur l'appui à la sélection des réseaux de CATI (niveau de maturité 3) afin de développer leurs services en matière de domaine public, notamment la manière dont les CATI passeront de la connaissance du contenu des guides à la fourniture d'un nouveau service;
- b) définir plus précisément le rôle de la liste d'experts essentiels et informer les réseaux de CATI de leur rôle de soutien potentiel;
- c) inclure des informations concernant le domaine public provenant du matériel de formation dans les ateliers ou les séances de formation types des CATI;

- d) examiner la possibilité de créer un cours ou un module d'apprentissage en ligne basé sur les guides avec l'Académie de l'OMPI;
- e) mettre régulièrement à jour le contenu du portail d'accès aux registres de brevets (sur la base des contributions des utilisateurs) et réviser ou mettre à jour chaque année ou tous les deux ans les fichiers sur les ressorts juridiques;
- f) collaborer avec la Section des communications sur le Web pour s'assurer que le registre d'accès aux registres de brevets est visible sur le site Web de l'OMPI;
- g) collaborer avec la Division des publications pour rendre les guides visibles en dehors des réseaux de CATI;
- h) veiller à poursuivre le contrôle des indicateurs de résultats dans le suivi ou rapport régulier présenté par les réseaux de CATI au Secrétariat de l'OMPI.

56. Recommandation n° 2 (voir les conclusions n^{os} 1 et 4 et les observations n^{os} 1 à 22).

Il est recommandé aux États membres, à leurs offices nationaux de propriété intellectuelle et aux autres entités qui accueillent des CATI et leurs réseaux de leur apporter le soutien nécessaire pour inciter les CATI à atteindre un niveau de maturité leur permettant de fournir des services en matière de domaine public.

[L'appendice I suit]

APPENDICE I : PERSONNES CONSULTÉES

Fonctionnaires de l'OMPI :

Maya Bachner, directrice, Division de l'exécution des programmes et du budget

Irfan Baloch, directeur, Division de la coordination du Plan d'action pour le développement

Alejandro Roca Campaña, directeur principal, Département de l'infrastructure de l'innovation et du savoir, Secteur de l'infrastructure mondiale

Andrew Czajkowski, directeur, Division de l'appui à la technologie et à l'innovation, Secteur de l'infrastructure mondiale

Georges Ghandour, administrateur principal de programme, Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, Secteur du développement

Steven Kelly, rédacteur de contenu numérique, Section des communications sur le Web

Irene Kitsara, chargée d'information sur la propriété intellectuelle, Division de l'appui à la technologie et à l'innovation

Mario Matus, vice-directeur général, Secteur du développement

Nathalie Montillot, administratrice de programme, Division de l'appui à la technologie et à l'innovation

Alex Riechel, chargé d'information sur la propriété intellectuelle, Division de l'appui à la technologie et à l'innovation

Vipin Saroha, spécialiste adjoint de la gestion de l'information, Section des partenariats, des plateformes et des outils

Parties prenantes externes :

Komal Bajracharya, chercheur associé, Kellogg School of Management, Chicago (États-Unis d'Amérique)

Noureddine Boukharouaa, point de contact CATI, Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), Casablanca (Maroc)

Mercedes Cullen, cheffe des relations internationales et institutionnelles, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Buenos Aires (Argentine)

Cynthia Gallagher, Patent Information Users Group (PIUG), cheffe de projet, projet d'accès aux registres de brevets du PIUG, Pfizer

Paul Gerhard, conseiller en communications, Genève (Suisse)

Lungelwa Kula, directrice adjointe, NIPMO, Pretoria (Afrique du Sud)

Guido Moradei, spécialiste de l'information sur les brevets, Italie, membre du Bureau de la Confederacy of European Patent Information User Groups (CEPIUG), et membre de l'Association italienne des utilisateurs d'informations sur les brevets (AIDB)

Pablo Paz, consultant, Buenos Aires (Argentine)

Donna Perdue, consultante, San Diego (États-Unis d'Amérique)

Liliana Restrepo Gómez, Centro de Información Tecnológica y Apoyo a la Gestión de la Propiedad Industrial (CIGEPI), Superintendencia de Industria y Comercio, Bogota (Colombie)

Adrian Sablan, coordinateur, IPOPHL, Manille (Philippines)

Chyreene Truluck, associée, Spoor & Fisher (Afrique du Sud)

Vassilios Vlahakis, consultant, Athènes (Grèce)

[L'appendice II suit]

APPENDICE II : DOCUMENTS CONSULTÉS

Gerhard, P. (mars 2016), Optimization of the digital communication and web presence of the Access to Information and Knowledge Division services and tools “Gaps analysis and Recommendations”

OMPI (2014), CDIP, Projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique, CDIP/16/4.

OMPI (2016), CDIP, dix-huitième session, Rapport sur l'état d'avancement des projets, CDIP/18/2.

OMPI (2017), CDIP, vingtième session, Rapport sur l'état d'avancement des projets, CDIP/20/2.

OMPI (2018), CDIP, vingt-deuxième session, Rapport sur l'état d'avancement des projets, CDIP/22/2.

OMPI (2019), Rapport annuel 2018 sur les CATI.

OMPI (2019), CDIP, Rapport d'achèvement du projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique, CDIP/24/3.

OMPI (2019), Guide sur l'identification des inventions se trouvant dans le domaine public (projet).

OMPI (2019), Guide sur l'utilisation des inventions se trouvant dans le domaine public (projet).

OMPI (non daté), Calendrier du projet – Projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique.

OMPI (non daté), Processus pilote – commentaires sur les guides.

OMPI (2018-2019), Questionnaire d'évaluation – Atelier sur les guides sur l'identification et l'utilisation des inventions se trouvant dans le domaine public (divers).

[L'appendice III suit]

APPENDICE III : RAPPORT INITIAL

1. Introduction

Le présent document est un rapport initial d'évaluation du projet du Plan d'action pour le développement sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique. Il présente l'objet de l'évaluation, les objectifs visés, la stratégie adoptée, la méthode suivie et le programme de travail. Le rapport final sera fondé sur le présent rapport initial, sous réserve de son approbation par l'OMPI.

2. Finalité et objectifs

La finalité première de cette évaluation est de déterminer dans quelle mesure le projet a été correctement mis en œuvre et les résultats escomptés obtenus. Elle fondera la prise de décisions du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).

La présente évaluation vise un double objectif :

1. tirer profit des expériences durant l'exécution du projet : savoir ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas bien fonctionné dans l'intérêt de la poursuite des activités dans le domaine concerné. Cela inclut l'évaluation du cadre de conception du projet, la gestion de projet, y compris les outils de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que la mesure et le compte rendu des résultats obtenus à ce jour et l'évaluation de la durabilité probable des résultats obtenus;
2. fournir une évaluation fondée sur des données factuelles afin de soutenir la prise de décisions du CDIP concernant le développement de cette activité.

En particulier, l'évaluation déterminera dans quelle mesure le projet a permis de faciliter l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie et d'aider les États membres intéressés à identifier et à utiliser les informations figurant dans le domaine public ou qui sont tombées dedans dans leur territoire en encourageant la fourniture :

- a) de services améliorés de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) pour identifier les inventions figurant dans le domaine public;
- b) de services améliorés de CATI pour promouvoir l'utilisation des inventions figurant dans le domaine public comme point de départ pour l'obtention de nouveaux résultats de recherche et la création de nouveaux produits, et favoriser leur gestion et leur commercialisation ultérieures; et
- c) d'un portail amélioré sur la situation juridique qui soit plus facile à utiliser et qui propose un contenu élargi sur les moyens d'obtenir des informations sur la situation juridique dans différents territoires.

3. Stratégie d'évaluation

- L'évaluation sera réalisée selon une démarche participative et fera intervenir toutes les parties prenantes concernées dans les différentes étapes de l'évaluation, dans la mesure du possible.
- Les informations et les données seront recueillies à partir de sources multiples, selon différentes méthodes de recherche, de sorte que les résultats obtenus puissent être recoupés.

- L'évaluation comprendra dans une même mesure des questions relatives à la conception du projet ("ce qui a fonctionné") et des questions relatives à l'utilité du projet ("ce qui a été réalisé"). Cette évaluation contribuera directement à la réalisation des objectifs susmentionnés.

4. Cadre d'évaluation

Thème et questions	Indicateurs proposés	Outils de collecte de données	Sources d'information
Conception et gestion du projet			
1. Pertinence du descriptif de projet initial en tant que guide pour la mise en œuvre du projet et l'évaluation des résultats obtenus.	Modifications requises durant la mise en œuvre du projet	Examen des documents Entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI Parties prenantes externes
2. Outils de suivi du projet, d'autoévaluation et d'établissement de rapports et analyse de leur utilité et de leur adéquation pour fournir à l'équipe chargée du projet et aux principales parties prenantes des informations utiles à la prise de décisions.	Utilité des outils de suivi et d'établissement de rapports	Examen des documents Entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI Parties prenantes externes
3. Mesure dans laquelle d'autres entités au sein du Secrétariat ont contribué et permis une mise en œuvre efficace et rationnelle du projet.	Nombre de services de l'OMPI impliqués dans le projet et leur contribution	Examen des documents Entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI Parties prenantes externes
4. Mesure dans laquelle les risques recensés dans le descriptif de projet initial se sont concrétisés ou ont été atténués.	Types de risques rencontrés durant la mise en œuvre du projet et façon dont ceux-ci ont été gérés	Examen des documents Entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI Parties prenantes externes
5. Capacité du projet de réagir aux tendances et technologies émergentes et aux autres forces extérieures.	Capacité réelle du projet de réagir	Examen des documents Entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI Parties prenantes externes
Efficacité			
1. Efficacité et utilité des guides pratiques du projet sur l'identification et l'utilisation des inventions se trouvant dans le domaine public ainsi que consignation des expériences et des bonnes pratiques dans ces domaines par des CATI sélectionnés, en particulier dans les pays en développement.	Mesure dans laquelle les guides pratiques du projet sont efficaces et utiles	Examen des documents Entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI Parties prenantes externes

Thème et questions	Indicateurs proposés	Outils de collecte de données	Sources d'information
2. Efficacité et utilité du matériel de formation développé pour les CATI à partir des guides afin d'aider au développement de compétences pour fournir des services d'identification et d'utilisation des inventions se trouvant dans le domaine public.	Degré d'efficacité et d'utilité du matériel de formation utilisé durant les ateliers consacrés aux guides	Examen des documents Entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI Parties prenantes externes
3. Utilité de la liste d'experts essentiels pour aider les réseaux de CATI nationaux à utiliser les guides et pour développer de nouveaux services pour l'identification et l'utilisation des inventions se trouvant dans le domaine public dans chaque région.	Degré d'utilité de la liste	Examen des documents Entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI Parties prenantes externes
4. Efficacité et utilité des activités du projet concernant l'amélioration du portail sur la situation juridique pour parvenir à une plus grande facilité d'utilisation et élargir le contenu sur les moyens d'obtenir des informations relatives à la situation juridique dans différents territoires.	Degré d'efficacité et d'utilité du portail amélioré sur la situation juridique	Examen des documents Entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI Parties prenantes externes
Viabilité			
1. Probabilité de poursuite des activités relatives à la facilitation de l'identification et de l'utilisation des objets se trouvant dans le domaine public ou qui sont tombés dedans dans les pays en développement et dans les PMA.	Probabilité de poursuite des activités	Examen des documents Entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI Parties prenantes externes
Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement			
2. Mesure dans laquelle les recommandations nos 16 et 20 du Plan d'action pour le développement ont été mises en œuvre dans le cadre de ce projet.	Mesure dans laquelle les recommandations ont été mises en œuvre	Examen des documents Entretiens	Fonctionnaires de l'OMPI Parties prenantes externes

4.1. Outils d'évaluation

Les outils d'évaluation seront utilisés pour les différents thèmes et les différentes questions. Des informations supplémentaires sur ces outils et sur la façon dont ils seront mis en place sont présentées ci-après.

Outil	Description	Source d'information
<i>Entretiens – internes</i>	Quelque six entretiens semi-structurés	<i>Par téléphone ou en personne :</i> Membres du Secrétariat de l'OMPI, notamment : – le Secteur du développement, – le Département de l'infrastructure de l'innovation et du savoir ou la Division de l'appui à la technologie et à l'innovation, – la Section des communications sur le Web (WCS), Division des communications
<i>Entretiens – externes</i>	Quelque 10 entretiens semi-structurés	<i>Par téléphone ou en personne :</i> – consultants externes (portail, guides, formation) – points de contact CATI – experts nationaux CATI
<i>Examen des documents</i>	Examen de la documentation principale	Documents de l'OMPI, y compris les rapports et publications internes et externes, le retour d'information sur les ateliers, les projets de guides et le matériel de formation.

La liste des personnes à interroger sera convenue conjointement avec l'OMPI.

Méthodes d'analyse des données : les données quantitatives et qualitatives recueillies seront analysées et compilées selon les méthodes comparatives et statistiques qui conviennent. Ces données seront ensuite corrélées et organisées de manière à répondre aux questions d'évaluation. Ces résultats seront ensuite utilisés pour étayer les conclusions et les recommandations proposées.

5. Programme de travail et calendrier

Les étapes et le calendrier d'exécution proposés sont indiqués ci-après :

Étapes/Résultats escomptés	Dates clés
Début des travaux	12 juillet 2019
Présentation à l'OMPI du rapport initial	21 juillet 2019
Retour d'information de l'OMPI sur le rapport initial	27 juillet 2019
Présentation à l'OMPI de la version finale du rapport initial	5 août 2019
Présentation à l'OMPI d'un projet de rapport	2 septembre 2019
Corrections factuelles apportées par l'OMPI au projet de rapport	6 septembre 2019
Présentation à l'OMPI du rapport final	13 septembre 2019
Présentation au CDIP du rapport d'évaluation	18-22 novembre 2019

6. Hypothèses et risques principaux

L'équipe chargée du projet et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement devraient aider le consultant à recenser tous les documents essentiels et à accéder à ces documents, informer les principales parties prenantes au sujet de l'évaluation, présenter brièvement les thèmes examinés, fournir les coordonnées des personnes à contacter, faciliter les entretiens en tant que de besoin et fournir en temps utile un retour d'information synthétique sur les résultats escomptés. Par ailleurs, les entretiens qui seront menés devraient être réussis et la langue ne devrait pas être un obstacle (le consultant parlant le français et l'anglais). De plus, les personnes consultées devraient être disponibles et prêtes à fournir les informations demandées.

[Fin de l'appendice III et du document]